MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-565

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé publique
Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature à Monsieur Philippe JEGADO n°2026-137 en date du 25 mars 2026

Vu la demande présentée le 11 septembre 2026 par Monsieur LE LANNIC Mickaël, Président de l'association Mourieg Darts Club de Moréac, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er : Monsieur LE LANNIC Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 06 mars 2027 de 08 heures 00 au dimanche 07 mars 2027 01 heure 00, à l'occasion de l'Open ligue de fléchettes traditionnelles dans les salles Arvest et Breizh de l'espace An ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 18 novembre 2026

Pour Le Maire, et par délégation
L'adjoint au Maire
Philippe JEGADO

MAIRIE DE MORÉAC
56 (Morbihan)